

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2023

PREAMBULE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation. Elle sera, comme la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2023, le Compte Administratif 2022 et le budget primitif 2023, disponible sur le site internet de la commune.

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Par délibération n°2021-73 du 13 septembre 2021, le Conseil Municipal a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 pour le budget primitif et le budget du CCAS.

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Population totale : 4 092

Potentiel fiscal et financier :

- Potentiel fiscal des 4 taxes : 3 778 290

- Potentiel financier : 4 071 304

- Potentiel financier, valeurs par habitant (pop DGF) : 985€
moyenne nationale de la strate : 897€

CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté

par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Contexte : Le 27 février 2023 a eu lieu en Conseil Municipal le Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 (DOB), lequel a permis de poser les axes prioritaires d'intervention des services pour l'année et les objectifs financiers qui ont préfiguré à la construction du budget primitif 2023. Ces objectifs peuvent être résumés comme suit :

- en matière de dépenses de fonctionnement : maintenir la rigueur dans l'exécution des dépenses courantes en poursuivant les efforts de rationalisation des moyens (humains et matériels) malgré une hausse constatée sur plusieurs postes, stabiliser les autres charges de gestion courante, tout en continuant à assurer le soutien aux associations ;
- poursuivre sur la même dynamique les dépenses d'investissement de manière à satisfaire aux besoins d'équipements publics de la population.
- en matière de recettes de fonctionnement : au vu des investissements à réaliser, une augmentation des taux de fiscalité communaux a été voté (THRS-TFPB). En investissement, sollicitation de subventions pour les programmes d'investissements, recours à l'emprunt pour financer les investissements retenus.

BUDGET PRIMITIF 2023

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 076 900 € et la section d'investissement à 6 265 200 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BUDGET 2023
	RECETTE DE FONCTIONNEMENT	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	43 500
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	350 200
73	IMPOTS ET TAXES	1 125 000
731	FISCALITE LOCALE	1 236 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 170 100
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	152 000
76	PRODUITS FINANCIERS	100
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	TOTAL	4 076 900

Chapitre	Libellé	BUDGET 2023
----------	---------	-------------

DEPENSE DE FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 406 300
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 198 400
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	65 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	358 600
66	CHARGES FINANCIERES	109 500
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	231 000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	707 100
	TOTAL	4 076 900

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	RESTES A REALISER 2022	PROPOSITIONS NOUVELLES 2023	BP 2023
	RECETTE D'INVESTISSEMENT			
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT		1 210 420,88	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		707 100,00	
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	78 300,00	304 000,00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		231 000,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	140 000,00	1 466 879,12	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 028 900,00	482 700,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		615 900,00	
	TOTAL	1 247 200,00	5 018 000,00	6 265 200,00

Chapitre	Libellé	RESTES A REALISER 2022	PROPOSITIONS NOUVELLES 2023	BP 2023
	DEPENSE D'INVESTISSEMENT			

10	DOTATION ET FONDS DIVERS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		346 000,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 010,00	55 000,00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	330 600,00	234 300,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	726 280,00	1 653 110,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 147 600,00	717 300,00	
	TOTAL	3 259 490,00	3 005 710,00	6 265 200,00

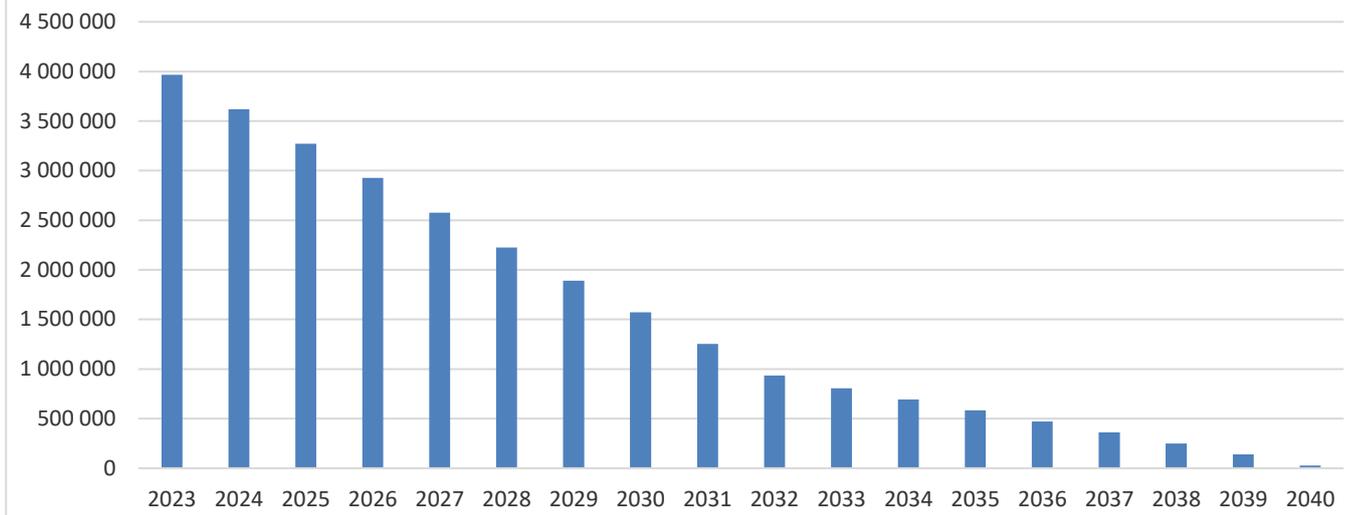
Pour la section de fonctionnement, il est prévu un excédent de 707 100€ qui permet de couvrir une partie des dépenses d'investissement à réaliser.

Pour la section d'investissement plusieurs opérations conséquentes seront engagées ou sont en cours de réalisation :

- Rénovation énergétique, mise en accessibilité PMR et réhabilitation de locaux en Mairie : coût des travaux, MO, études et frais divers, 1 354 000 € HT soit 1 625 000 € TTC. Des subventions ont été sollicitées notamment auprès de l'Etat, de la Région AURA et du Département.
- Réhabilitation du groupe scolaire de la maternelle, du restaurant scolaire et accueil périscolaire et de loisirs : un concours global de maîtrise d'œuvre a été lancé. La 1^{ère} opération qui sera réalisée concerne la rénovation et l'extension de l'école maternelle.
- Programmes sur voirie et réseaux :
 - Travaux sur réseaux d'électrification et de télécommunications, plusieurs opérations de renforcement ou d'enfouissement sont prévus notamment à La Biolette, Ménibel, chez Diossaz et chez les Roux à Fontaine Vive , la Tour-Malassoire, Lécy-Diannay. Le coût pour la commune pour l'ensemble de ces programmes s'élève à 999 000 € y compris les restes à réaliser 2022.
 - Sécurisation du PN 55 : la consultation va être lancée au cours du 2^{ème} trimestre 2023. Le coût estimatif des travaux s'élève à 495 000 € auquel il faut rajouter la Maîtrise d'œuvre, une acquisition foncière et études : coût global estimé à 818 000€. Des subventions à hauteur de 75% ont été attribuées : Etat 330 000 € et Département 283 000 €
 - Aménagement aux abords du groupe scolaire : compte tenu de la construction de la nouvelle structure multi-accueil et de l'extension de l'école élémentaire, il convient d'effectuer des travaux d'aménagement sur la voirie. Le coût de l'opération est estimé à 160 000 € TTC.
 - Aménagement chemin de la Croix blanche pour 145 000 € TTC commencé en 2022.
 - Aménagement chemin de la Biolette : 160 000 € TTC
- Equipements sportifs : réalisation d'un Flow Park ç Boisy : Coût estimé à 470 000 € TTC

EVOLUTION DE LA DETTE

Désendettement :



<i>Situation au 31/12</i>	2020	2021	2022
Ratios d'endettement	13,68%	14,10%	
<i>avec le remboursement dette du SIESS</i>	15,02%	15,47%	12,55%

<i>Situation au 1/1/N</i>	2020	2021	2022	2023
Dette/habitant <i>(moyenne nationale de la strate 2021 : 717 €)</i>	1 312 €	1 182 €	1 022 €	969 €
<i>Situation 1/1/N</i>	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement (en année)	3,97	3,52	3,30	2,05

RATIOS BUDGET PRIMITIF 2023

Ratios	Valeurs 2023	Moyennes nationales 2021 Strate 3500 à 5000h
Dépenses réelles de fonctionnement/ population	767.06	929
Recettes réelles de fonctionnement/population	996.31	1075
Dépenses d'équipement brut/population	1308.48	320
Encours de dette/population	969.21	717
DGF/population	122.19	149
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	38.18%	54.37%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	85.48 %	93.48 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	131.33 %	29.76 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	97.28 %	66.69 %
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	23.01 %	%

TAUX D'IMPOSITION

Taxe Habitation	:	9.51 % (contre 9.06 % en 2022)
Taxe foncière bâtie	:	23.55 % (contre 22.43 % en 2022)
Taxe foncière non bâtie	:	63,07 % (maintien du taux 2022)

Les taux d'imposition communaux n'avaient pas été revalorisés depuis 2012.

Cette année, une augmentation de 5% du taux communal de TH sur les résidences secondaires et les locaux vacants et TF sur les Propriétés Bâties.

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2023					
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché (Directrice Générale des services)	A	1	1	0	1
Rédacteur Principal 1ère classe	B	2	2	0	2
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1	0	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	2	0	2
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	1	0	1
Adjoint Administratif	C	0.53	0.53	0.53	0
TOTAL		8.53	6.53	0.53	6
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien principal 1ère classe (Responsable ST)	B	1	1	0	1
Agent de Maîtrise	C	1	0	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	3.67	3.67	0.67	3
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	2	0	2
Adjoint technique territorial	C	2.76	2.76	1.76	1
TOTAL		10.43	9.43	2.43	7
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
ATSEM principal 1ère classe	C	1.66	1.66	1.66	0
ATSEM principal 2ème classe	C	1.70	1.70	1.70	0
TOTAL		3.36	3.36	3.36	0
FILIERE CULTUREL					
Adjoint du patrimoine	C	0.57	0.57	0.57	0
TOTAL		0.57	0.57	0.57	0
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation	C	0.60	0	0	0
TOTAL		0.60	0	0	0
TOTAL PERSONNEL TITULAIRE & STAGIAIRE		23.49	19.89	6.89	13

EMPLOIS CONTRACTUELS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DUREE D'EMPLOI
Adjoint Administratif	C	2	2	12 mois
Adjoint technique (service technique+ restaurant scolaire)	C	1.35	135	12 mois
Adjoint d'animation	C	1.70	1.70	12 mois

APPRENTI		1	1	
----------	--	---	---	--